

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 février 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-15**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 février 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 janvier 2024.

Point de l'ordre du jour :

7.5. Délégation de pouvoir au Président pour signer un marché public

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration du 27 septembre 2021,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université (délibération susvisée) pour signer les marchés publics est plafonnée à 500 000 € HT. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université. La signature du Président pour le marché visé par la présente délibération lui confère un caractère exécutoire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- délégation de pouvoir au Président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution du marché public mentionné en pièce jointe, avenants éventuels inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	25
Membres présents : 18	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 7	Votes exprimés :	25
Total des membres présents et représentés : 25	Majorité requise :	13
	Pour :	25
	Contre :	0

Pièce jointe :

- descriptif du marché concerné par la délégation.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

MARCHE PUBLIC

CA de Février 2024

Acquisition d'un chromatographe, d'un spectromètre de masse, d'une pailasse et d'équipements logiciels dédiés, pour la Plateforme Scientifique et Technique - Analyses des systèmes biologiques

La consultation a pour objet l'acquisition d'un chromatographe et d'un spectromètre (ainsi que d'un ensemble d'équipements compatibles et dédiés à l'utilisation des appareils).

Cet achat bénéficie des financements suivants : CPER Région, CPER Etat, Région CVL (APR IA) et des fonds propres de l'Université de Tours.

L'ensemble sera fourni par un seul et même titulaire pour un montant de 550 000 € HT maximum.

L'exécution des prestations (livraison, installation, formation, maintenance) débiteront à compter de la date de notification.